

# **Commune de SAINT-GERVAIS-LES-3-CLOCHERS**

## **Conseil Municipal**

### **Compte-rendu de la séance ordinaire du 11 décembre 2018**

**PRESENTS** : MM. BONNET Barbara, BRAGUIER Antoine, CASSIANI-INGONI Christine, COUTURIER Marie-Christine, GARNIER Denis, GILBERT Vincent, JUSTICE Michel, LETURGEZ Laurence, MAILLET Lydie, MARTIN Bruno, SOULLET Franck.

**ABSENT EXCUSE MANDANT D'UN POUVOIR** : M. FROGER Etienne.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. MARTIN Bruno.

#### **Approbation du dernier compte-rendu**

C'est après avoir félicité la commission d'embellissement pour la réalisation des décorations de Noël, que Monsieur le Maire ouvre la séance et prend note que l'assemblée n'a fait aucune remarque sur le compte-rendu de la séance du 20 novembre 2018, lequel est adopté à l'unanimité.

#### **SIVOS – CRÉATION ET APPROBATION**

Dans le cadre d'un regroupement pédagogique des écoles de SOSSAY, SERIGNY, ST-CHRISTOPHE et SAINT-GERVAISLES-3-CLOCHERS, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, lors de sa précédente séance, il a été décidé de reporter la décision relative à la création du SIVOS (Syndicat à Vocation Scolaire) dans le but de proposer des statuts les mieux adaptés à la situation au prochain conseil municipal. Monsieur le Maire laisse la parole à Mme LETURGEZ Laurence, 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires. Elle présente à l'assemblée le projet de statuts, élaboré en collaboration avec M. CHATILLON Christophe, adjoint au Maire de SOSSAY. Après lecture des statuts, le conseil municipal émet quelques observations. Par conséquent, le conseil municipal décide de reporter l'approbation et la création du SIVOS à la date du vendredi 21 décembre 2018 à 18 h 00, conseil extraordinaire.

#### **SUBVENTION COMMUNALE – ADMR (AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL)**

Compte tenu de l'accroissement de l'activité de l'association ADMR, Monsieur CHAPARNAUD, président de l'association a sollicité la collectivité afin de pouvoir accéder à des locaux plus grands permettant de recevoir les bénéficiaires ainsi que les salariés dans des conditions plus agréables. Monsieur le Maire informe l'assemblée que la collectivité a proposé à l'association la location du logement situé au-dessus de la Poste et il fait lecture au conseil municipal d'un courrier de l'association relatif à une demande de subvention complémentaire d'un montant de 323 €/ an pour un loyer complémentaire de 400 € / mois concernant les locaux proposés par la collectivité. Après débat, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'accepter de verser ladite subvention en complément de la subvention versée annuellement.

#### **BIBLIOTHEQUE – MEDIATHEQUE - DÉSHERBAGE**

Monsieur le Maire laisse la parole à M. SOULLET Franck, conseiller municipal, à propos du tri des livres de la bibliothèque. Après s'être assuré auprès de la responsable de la bibliothèque que le désherbage était finalisé, M. SOULLET Franck propose au conseil municipal que ces livres puissent être distribués lors de la manifestation de l'arbre de Noël qui aura lieu vendredi 14 décembre prochain. Après avoir entendu l'exposé de M. SOULLET, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier au comité des fêtes les livres concernés par le désherbage.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Dans le cadre de la réhabilitation de l'école élémentaire, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancement du travail de la maîtrise d'œuvre. Il présente les plans du projet au stade de l'APS (avant-projet sommaire) ainsi que le compte rendu de l'analyse de l'APS.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblées que, lors de la précédente séance, il avait été décidé de remplacer la plaque abîmée du monument aux morts. Il présente deux devis. Après avoir entendu la présentation de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le devis de M. GROLLIER Emmanuel d'un montant de 1 259 € TTC.

Mme LETURGEZ Laurence, adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires, fait part des rapports de la SOCOTEC, organisme de vérifications des jeux et aires de jeux, au conseil municipal et propose que la commission vie associative se réunisse afin de déterminer les priorités qui se dégagent des rapports. Elle informe l'assemblée de la présence d'une exposition relative aux 200 ans de la commune à la bibliothèque médiathèque à partir du 11 décembre 2018.

M. JUSTICE Michel fait part d'une demande d'élagage émanant d'administrés de la commune au lieu-dit « La Lande ». Monsieur le Maire prend note et se charge de la suite à donner à cette demande.

M. MARTIN Bruno signale au conseil municipal qu'une course d'obstacle, organisée par le Collège Maurice Bedel, devrait avoir lieu au plan d'eau communal. Il remercie Monsieur le Maire de son soutien auprès de la communauté d'agglomération Grand Châtellerault à propos des créneaux du gymnase Marie-Claire RESTOUX.

M. SOULLET Franck annonce la présence de commerçants à l'arbre de Noël prévu le vendredi 14 décembre 2018. Il remercie les conseillers municipaux qui ont prêté main forte à la préparation de cet événement. Il précise que, le jour de l'arbre de Noël, il sera possible de visiter une exposition de crèche à la Maison Paroissiale et une exposition sur les livres POP UP à la bibliothèque municipale.

Mme MAILLET Lydie fait lecture au conseil municipal d'un article qui serait susceptible de paraître sur le bulletin municipal relatif à l'enquête de satisfaction réalisée précédemment. Après avoir entendu Mme MAILLET, le conseil municipal accepte que cet article soit publié sur le bulletin municipal de Janvier 2019.

M. BRAGUIER, Maire constate que l'ordre du jour et les questions diverses sont épuisés, invite les conseillers à signer les documents de séance, fixe un conseil municipal extraordinaire le vendredi 21 décembre 2018 à 18 h 00 et le prochain conseil municipal ordinaire le mardi 22 janvier 2018 à 20 h 30 et lève la séance à 23 heures 15.

Vu le Maire,  
M. Antoine BRAGUIER

Le secrétaire de séance,  
M. MARTIN Bruno

